NOTIFICATION AUX PARTIES

No. 2025/072 Genève, le 10 juin 2025

CONCERNE :

Criminalité en matière d'espèces sauvages liée à Internet

1. Dans la décision 19.81 *Criminalité en matière d'espèces sauvages liée à Internet*, le Secrétariat a été prié de commander une étude en vue d'identifier les espèces inscrites aux Annexes de la CITES qui font le plus souvent l'objet d'un commerce illégal sur les plateformes numériques et en ligne, les lois nationales et les meilleures pratiques adoptées par les Parties pour lutter contre la criminalité en matière d'espèces sauvages liée à Internet.

2. Le Secrétariat collabore avec l'Initiative mondiale contre la criminalité transnationale organisée (GI-TOC) pour mener à bien cette étude en se concentrant sur l'Asie, l'Amérique centrale et l'Amérique du Sud.

3. Le Secrétariat et la GI-TOC ont élaboré un questionnaire afin de recueillir les données nécessaires à l'étude. **Le Secrétariat invite toutes les Parties à lui communiquer ces informations en remplissant le questionnaire figurant à l'annexe de la présente notification** ou en utilisant le formulaire en ligne à l'adresse : https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSd1HWbiMEKtc62SSY3Dqs-JCtQzLmgpV3EENUzvkmO-W8D8Kw/viewform.

4. Les Parties sont priées de renvoyer le questionnaire une fois complété par courrier électronique, en indiquant comme objet « Notification n° 2025/072 : Rapport sur la criminalité en matière d'espèces sauvages liée à l'Internet », à lauren.young@globalinitiative.net et maroun.abi-chahine@cites.org avant le **30 juin 2025**.

Adresse postale:
Secrétariat CITES
Palais des Nations
Avenue de la Paix 8-14
1211 Genève 10, Suisse

cites.org